

Date de dépôt : 16 octobre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Combien de hauts cadres bénéficient-ils de coaching ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les directeurs et directrices d'office dans les départements doivent être engagés en fonction de leurs compétences qui leur permettent d'assurer leur mandat sans avoir besoin de coaching supplémentaire. Or, de nombreux fonctionnaires font état de directeurs et directrices ayant des lacunes dans la gestion d'équipe ou en management et pour lesquels le département a mis à disposition un coach personnel. Cette démarche, en sus d'être totalement opaque, est une charge supplémentaire substantielle pour l'Etat, dans la mesure où elle est accordée à des hauts fonctionnaires dont les salaires se situent dans des classes de fonction allant de 27 à 32.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il dire combien de hauts fonctionnaires sont actuellement au bénéfice de coaching dans chaque département ?***
- 2. Combien coûtent ces coachings personnalisés à l'Etat, par personne et par département ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**1. *Le Conseil d'Etat peut-il dire combien de hauts fonctionnaires sont actuellement au bénéfice de coaching dans chaque département ?***

Deux hauts fonctionnaires dans deux départements sont actuellement au bénéfice d'un coaching en lien avec leur prise de poste.

2. *Combien coûtent ces coachings personnalisés à l'Etat, par personne et par département ?*

Ces coachings coûtent respectivement 6 000 et 8 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS